

ÉTAT DES AIRES ET DES APPAREILS DE JEU MONTÉRÉGIE 2007

Au Canada, chaque année, environ 28 500 enfants de 14 ans et moins seront traités à l'urgence d'un hôpital pour une blessure grave survenue dans une aire de jeu (Sécuri Jeunes Canada, 2007). De ce nombre, 2 500 devront être hospitalisés. Quelles en sont les causes? Y a-t-il moyen d'améliorer cette situation? Pour le savoir, la Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie a décidé d'analyser la condition des appareils de jeu répandus sur son territoire, que ce soit sur les terrains municipaux ou scolaires. Sachant qu'il existe une relation directe entre les risques potentiels d'accidents et la conformité des appareils à la norme canadienne, l'enquête réalisée a cherché à déterminer dans quelle mesure ceux-ci y correspondent.

Essentiellement, l'analyse comprenait un échantillon aléatoire d'environ 260 appareils répartis sur 110 aires de jeu et 11 CSSS de la Montérégie; 60 % sur des terrains municipaux et 40 % sur des terrains scolaires. Les types d'appareils examinés étaient : les balançoires, les glissoires, les jeux modulaires et les structures pour grimper.

À partir de 15 des principaux critères de la norme canadienne regroupés sous 3 grandes catégories, soit les mesures de prévention des coincements, celles d'amortissement des chutes et celles de prévention des chutes, il s'agissait, dans un premier temps, de déterminer le degré de conformité des appareils de jeu en 2000, puis de comparer les résultats obtenus avec les analyses de 2007. Finalement, le but visé était d'en arriver à préciser les éléments à modifier sur chaque type d'appareil afin de mieux répondre à la norme, et ainsi améliorer la sécurité des enfants.

COMPARAISON DE LA CONFORMITÉ DES APPAREILS DE JEU À LA NORME CANADIENNE

Tout d'abord, l'analyse de l'état des aires de jeu a permis de noter, entre 2000 et 2007, des améliorations dans chacune des catégories. Par exemple, on note une diminution du nombre d'ouvertures susceptibles de coincer la tête d'un enfant. Quant à l'amortissement des chutes, on a revêtu les surfaces de sol d'une protection adéquate, telle que copeaux de bois, sable ou gravier en forme de pois. Finalement, pour prévenir les chutes dans les jeux modulaires, on a installé des barrières de protection autour des plateformes. De plus, les hauteur et largeur d'ouverture des barrières de protection sont plus appropriées.

Toutefois, malgré ces améliorations, l'analyse a permis de découvrir des éléments majeurs restant à corriger. Il est étonnant, par exemple, de constater qu'une part importante des appareils vendus sur le marché présente encore des endroits où les vêtements des enfants peuvent s'accrocher et les étrangler, que plus de la moitié des glissoires indépendantes sont désuètes et que la principale cause de blessures relève de facteurs tels que la hauteur excessive des appareils et la compaction des sols environnant les appareils de jeu.

Ainsi, à partir des données compilées lors de l'analyse et en fonction des faibles pourcentages de correspondance de certains appareils à la norme canadienne, nous avons pu déterminer quels éléments améliorer afin de corriger rapidement la situation. En voici le détail :

BALANÇOIRES

Surfaces de protection (épaisseur, texture dure ou meuble, type de matériau et hauteur de l'appareil) : 65 % répondent aux critères définis.



GLISSOIRES

- surfaces de protection (épaisseur, texture dure ou meuble, type de matériau et hauteur de l'appareil) : 61 % correspondent à la norme;
- superficie des surfaces de protection : 61 % sont adéquates;
- absence de points accrochants en haut des glissoires (espace à l'entrée de la surface glissante où un cordon de vêtement peut s'accrocher) : seulement 26 % sont sécuritaires;
- présence de barrières de protection autour des plateformes : 52 % seulement en sont munies;
- ouverture d'accès (37,5 centimètres ou moins) des barrières de protection : seulement 52 % respectent la norme.



JEUX MODULAIRES AVEC GLISSOIRES



Absence de points accrochants en haut des glissoires : là encore, seulement 25 % sont sécuritaires.

STRUCTURES POUR GRIMPER



Superficie des surfaces de protection : 65 % sont suffisamment grandes.

COMPARAISON ENTRE LES MILIEUX MUNICIPAUX ET SCOLAIRES EN 2007

L'analyse de conformité globale des appareils de jeu est de 31 % en Montérégie. Il n'y a pas de différences significatives observées entre les milieux municipaux et scolaires, si ce n'est de la conformité de l'épaisseur des surfaces de protection des balançoires et des jeux modulaires, en faveur du milieu municipal.

CRITÈRES PRIORITAIRES

Des analyses statistiques par type d'appareils de jeu ont également permis de déterminer l'ordre d'importance des critères sur lesquels se concentrer pour améliorer la conformité globale.

- Balançoires : superficie et épaisseur des surfaces de protection (ex : copeaux de bois, sable, etc.).
- Glissoires : absence de points accrochants en haut de la glissière et présence de garde-fous.
- Jeux modulaires avec glissoires : absence de points accrochants en haut des glissoires.
- Structures pour grimper : superficie des surfaces de protection.

CONCLUSION

À la lumière de cette analyse, il apparaît clair que la correction des points accrochants en haut des glissoires et l'ajout de surfaces de protection en superficie et en épaisseur permettraient d'améliorer rapidement la sécurité des enfants et d'atteindre plus de 70 % de conformité globale à la norme canadienne. De plus, malgré un niveau de conformité élevé, les ouvertures de coincement du cou et de la tête sont importantes et simples à corriger. Enfin, pour soutenir les intervenants dans leurs démarches, deux outils sont disponibles : le *Guide des aires et appareils de jeu* et une formation annuelle.

Ainsi, cette démarche aura non seulement permis de reconnaître les efforts déjà accomplis mais, plus encore, de déterminer clairement ceux qu'il reste à fournir pour sécuriser les activités récréatives des enfants de la Montérégie. De plus, elle représentera une occasion pour les centres de santé et de services sociaux (CSSS) de promouvoir l'application de la norme auprès des municipalités et des écoles, responsables de son application.

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Auteurs : David Fortier et Christian Viens, Direction de santé publique

Révision linguistique : Joanne Gagnier, Secrétariat général et communications
Conception graphique : René Larivière

Pour la version intégrale du document, [cliquez ici](#)

www.rss16.gouv.qc.ca/santepublique